



**MAIRIE de MERAL**

5 rue de Bretagne  
53230 MERAL

Téléphone : 02.43.98.83.07  
accueil@mairie-meral.fr

Objet :

**Réglementation de la circulation  
Réparation branchement AEP  
24 Rue Flandres Dunkerque**

**Du 14/04/2026 au 16/04/26**

Le Maire de Méral,

Vu le code de la route et notamment ses articles L 411-1 à L 411-7, R 411-8, 411-21-1 et R 411-25,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6.1,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,  
Vu la demande de Mr NOE Antoine du service eau de la communauté de communes du pays de Craon, en date du 27 mars 2026.

CONSIDÉRANT que la sécurité publique, pendant les travaux de raccordement du lotissement sur voirie au niveau de la Rue Maréchal Leclerc, nécessite une réglementation de la circulation du 14/04/2026 au 16/04/26.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du 14/04/2026 au 16/04/26, pendant les travaux de raccordement du lotissement sur voirie au niveau du 24 rue Flandres Dunkerque, un alternat de circulation sera mis en place.

**Article 2 :** La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation alternée sera mise en place par la communauté de communes au moyen de panneaux réglementaires.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Méral par les soins de M. le Maire.

**Article 4 :** Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :

- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie à Craon,
- M. NOE Antoine, représentant de la communauté de communes du pays de Craon
- M. Le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 31 mars 2026

Le Maire,  
Richard CHAMARET

